

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute Savoie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOIRONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 27 MARS 2007

Nombre de membres
au Conseil de Communauté de Communes : 29
<u>en exercice</u> : 29
<u>qui ont pris part à la Délibération</u> : 23
<u>Pour</u> : 23 <u>Contre</u> : 0 <u>Abst</u> : 0

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 20 mars 2007 pour le 27 mars 2007 à 20 heures, Mairie de Juvigny.

L'an deux mil sept, le vingt sept mars à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Juvigny, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNE	MM. L'Honen, Baudin (suppléant de M. Condevaux), Fritsch, Germain (supp & Mme Frarin (suppléante de Mme Jamen)
CRANVES-SALES	MM. Pelloux (suppléant de Mme Rouillat), Hendgen, Bernard, Regat (Dallmayr) & Tille
JUVIGNY	MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat
LUCINGES	M. Grand, Mme Simon & M. Ruffet
MACHILLY	M. Bouvard, Mmes Deremble, Kopec & M. Charmot
SAINT-CERGUES	MM. Burnier & Favre (suppléant de M. Vernay)

ABSENTS REPRESENTES MM Condevaux, Mamet, Mmes Jamen, Rouillat, Dallmayr & M. Vernay

ABSENTS EXCUSES : M. Thomas, Mme Ducruet, MM. Bordet, Vuilloud, Balsat & Pechaubes

SECRETARE DE SÉANCE Mme Veyrat

~~~~~

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 27 mars 2007 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 20 mars 2007.

1 - Approbation du compte rendu du 6 mars 2007

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 – INFORMATIONS DIVERSES

 3.1 - décision du Président

 3.2 – rapport des commissions communautaires

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

4 – BUDGET DES SERVICES GENERAUX

4.1 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2006

4.2 – Affectation du résultat 2006

4.3 – Vote du budget primitif 2007

4.4 – Vote du taux de taxe professionnelle 2007

4.5 – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères

4.6 – Subventions 2007 aux Associations

5 – BUDGET DE LA ZAC DE BONNE

5.1 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2006

5.2 – Affectation du résultat 2006

5.3 – Vote du budget primitif 2007

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour la fixation des modalités de recrutement, de remboursement des frais et de gratification des stagiaires. L'ordre du jour complété par ce point supplémentaire est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

XXXXXXXXXX

1 - Approbation du compte rendu du 6 mars 2007

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Chantal VEYRAT est désignée en tant que secrétaire de séance.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Décision du Président

- n° **02/2007** autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux administratifs dans le bâtiment de la Mairie de Bonne à compter du 1er mai 2006 pour l'adjonction d'un bureau supplémentaire de 15 m² soit une surface locative totale de 115 m². Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

3.2 - rapport des commissions communautaires

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

M. Georges DELEAVAL annonce la tenue d'une réunion de travail le 30 mars prochain concernant le projet de BORLY.

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

M. Louis VUILLOUD informe l'Assemblée qu'une réunion concernant le projet d'aménagement du service déchetterie est prévue le 17 avril 2007.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :

M. Jacques BOUVARD expose la poursuite du travail en cours.

Il est rappelé que l'inauguration des sentiers aura lieu le 23 juin 2007. Le lendemain, 24 juin, se tiendront les journées du patrimoine à Haute-Bonne.

- COMMUNICATION :

M. Christian CAMPOY annonce le calendrier prévisionnel de parution du bulletin communautaire et du site internet. Il indique que des articles sont à rédiger sur les différents domaines d'interventions de la CCV.

Le bulletin devrait sortir vers le 15 juin prochain. L'organisation de l'événement « Couleurs d'Automne » est également évoquée.

3.2 - rapport des délégués aux Syndicats

SIDEFAGE

M. Michel RUFFET expose que les budgets primitifs ont été votés. Ceux-ci s'élèvent à

- <u>Budget général</u> :	448 436 € en fonctionnement
	136 430 € en investissement
- <u>Collecte sélective</u> :	3 372 227 € en fonctionnement
	907 082 € en investissement
- <u>Compostage</u> :	1 516 537 € en fonctionnement
	21 998 € en investissement
- <u>Unité de traitement</u> :	16 215 000 € en fonctionnement
	6 914 724 € en investissement

Il indique d'autre part que les mesures de pollution (recherche de dioxine) ont montré des résultats très variables qui ont provoqué une fermeture de l'usine de traitement pendant deux jours. Monsieur le Sous Préfet a demandé la réalisation d'une analyse chaque mois jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne le passage des brûleurs au gaz, le premier devrait être installé en avril.

Le rapport annuel 2006 du SIDEFAGE est réalisé.

SIGSPRA

Monsieur Georges BURNIER indique que le Capitaine Emmanuel CASTOR est entré en poste à la place du Capitaine CHAPET.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le SDIS a pris en compte les dépenses du SIGSPRA sauf les subventions aux Associations qui représentent une somme d'environ 42 000 €. Celle-ci est allouée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Annemasse pour 5 100 €, à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Cranves-Sales pour 920 €, à l'Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers pour 3 500 € et à l'Amicale du SIGSPRA pour 30 000 €.

L'année 2006 a vu la réalisation de 4 668 interventions dont 490 sur le territoire de la C.C.V. (127 à Bonne, 127 à Cranves-Sales, 22 à Juvigny, 46 à Lucinges, 44 à Machilly et 124 à Saint-Cergues).

SIGETA

Monsieur Jacques BOUVARD expose à l'Assemblée que 12 Communes du territoire du SIGETA ne sont pas adhérentes et qu'une motion a été adoptée pour leur demander de participer par solidarité.

Syndicat de l'Hôpital

Une prochaine réunion de travail est prévue vers le 12 avril 2007.

SMABE

M. Georges DELEVAL expose que le procédé de déconstruction des anciens bâtiments n'est toujours pas validé mais espère un démarrage du chantier début avril.

4 – BUDGET DES SERVICES GENERAUX

4.1 – DELIBERATION N° 21/2007 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DES SERVICES GENERAUX POUR L'EXERCICE 2006

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 et L 1612-12 et suivants,

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur François-Xavier L'HONEN, Président, du compte administratif et du compte de gestion relatifs à l'exercice 2006 du budget des services généraux de la Communauté de Communes des Voirons, ceux-ci étant concordants,

ADOpte le Compte Administratif 2006 et le Compte de Gestion 2006 du budget des services généraux de la Communauté de Communes des Voirons.

Le Président de la Communauté de Communes des Voirons s'est retiré au moment du vote.

4.2 – DELIBERATION N° 22/2007 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DES SERVICES GENERAUX POUR L'EXERCICE 2006

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget des services généraux pour l'exercice 2006, statuant sur l'affectation sur résultat pour cet exercice

CONSTATE

Résultat de l'exercice 2006 :

Excédent de 266 760,26 €

Résultat de clôture 2006 :

Déficit d'investissement de 45 626,94 €

Excédent de fonctionnement de 937 932,43 €

Soit un excédent de clôture de 892 305,49 €

Reste à réaliser 2006 :

Dépenses d'investissement : 153 550,00 €

Recettes d'investissement : 117 851,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au compte 1068 réserves : 81 325,94 €

Affectation au compte 002 excédent reporté : 856 606,49 €

4.3 - DELIBERATION N° 23/2007 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2007 DES SERVICES GENERAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.5211-1, l. 2121-29, L. 2312-1, L.2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n° 01/2007 du 20 février 2007 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2007,

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2007 tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- section de Fonctionnement :
4 777 954,49 €
- section d'investissement :
1 493 016,43 €

Le budget est voté par chapitres.

4.4 - DELIBERATION N° 24/2007 PORTANT FIXATION DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE 2007.

Le Président rappelle que par délibération n° 11/2002 en date du 17 décembre 2002, le Conseil communautaire a opté pour une fiscalité à Taxe Professionnelle Unique à compter de l'exercice 2003 et décidé de retenir un taux de TP à 14,76 %, correspondant au taux moyen pondéré des communes maximum applicable, avec lissage des taux communaux de TP sur une période de 10 ans.

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

CONFIRME les termes de la délibération du 17 décembre 2002 précitée,

FIXE le taux de TPU à 14,76 % pour l'exercice 2007 avec lissage des taux communaux sur 10 ans à compter de l'exercice 2003.

4.5 - DELIBERATION N° 25/2007 PORTANT APPROBATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les dispositions du Code Général des Impôts relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et plus particulièrement au vote d'un taux et non plus d'un produit.

Monsieur le Président donne lecture des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des impôts. Il rappelle le taux unique applicable en 2006 à savoir 9.60 % et indique que les bases prévisionnelles 2007 s'élèvent à 12 711 541 €

Monsieur le Président propose, après avis de la commission des finances, de maintenir le taux unique à 9.60 %.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 9.60 % le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2007, compte tenu du niveau de service rendu équivalent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Voirons.

4.6 - DELIBERATION N° 26/2007 PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président précise qu'il convient d'examiner des demandes de subventions suite au vote du budgets primitif pour l'exercice 2007.

Dans le cadre de crédits votés, il propose d'attribuer 238 € à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel MUTAME SAVOIE MONT BLANC, 7 192 € à l'Association d'Aide à Domicile basée à Annemasse, 16 870 € à l'A.D.M.R, 1 000 € à l'Association des Maires, 100 € à la Société d'Economie Alpestre, 795 € à l'ARC et 2 000 € à l'Association « Couleur(s) d'Automne ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre des crédits disponibles pour l'exercice 2007 dans le budget des services généraux de la Communauté de Communes :

- 7 192 € à l'Association d'Aide à Domicile basée à Annemasse,
- 16 870 € à l'A.D.M.R. domiciliée à Saint-Cergues,
- 1 000 € à l'Association des Maires,
- 100 € à la Société d'Economie Alpestre,
- 795 € à l'Association Régionale de Coopération (A.R.C.) au titre de l'observatoire statistique transfrontalier,
- 2 000 € à l'Association « Couleur(s) d'Automne »,
- 238,00 € à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel MUTAME SAVOIE MONT BLANC.

4.7 - DELIBERATION N° 27/2007 PORTANT RECOURS A DES STAGIAIRES ET DETERMINATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ET DE GRATIFICATION

Monsieur le Président informe l'Assemblée des demandes de stages reçues par la Communauté de Communes des Voirons. Il souligne l'intérêt pour ces étudiants de découvrir par ce biais le monde du travail et de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de leur formation. D'autre part, le recrutement de stagiaires permet également de faire face à des besoins ponctuels de travail au sein des services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président à engager des stagiaires en fonction des nécessités de service et en conséquence à signer les conventions de stage à intervenir avec les organismes de formation,

DECIDE de leur rembourser leurs frais engagés dans le cadre des missions et activités qui leurs seront confiées et ceci sur les mêmes bases que pour les agents de la Communauté de Communes,

CHARGE Monsieur le Président de leur accorder une gratification maximale de 300 € brut par mois, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget en cours.

5 – BUDGET DE LA ZAC DE BONNE

5.1 – DELIBERATION N° 28/2007 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ZAC DE BONNE POUR L'EXERCICE 2006

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 et L 1612-12 et suivants,

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur François-Xavier L'HONEN, Président, du compte administratif et du compte de gestion relatifs à l'exercice 2006 du budget annexe de la ZAC de Bonne de la Communauté de Communes des Voirons, ceux-ci étant concordants,

ADOpte le Compte Administratif 2006 et le Compte de Gestion 2006 du budget annexe de la ZAC de Bonne de la Communauté de Communes des Voirons.

Le Président de la Communauté de Communes des Voirons s'est retiré au moment du vote.

5.2 – DELIBERATION N° 29/2007 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BONNE POUR L'EXERCICE 2006

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la ZAC de Bonne pour l'exercice 2006, statuant sur l'affectation sur résultat pour cet exercice

CONSTATE

Résultat de l'exercice 2006 :

Déficit de 4 236,74 €

Résultat de clôture 2006 :

Excédent d'investissement de 189 418,72 €

Déficit de fonctionnement de 195 841,97 €

Soit un déficit de clôture de 6 423,25 €

Reste à réaliser 2006 :

Néant

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Reprise de l'excédent d'investissement au compte 001 : 189 418,72 €

Affectation au compte 002 déficit antérieur reporté de fonctionnement: 195 841,97 €

5.3 – DELIBERATION N° 30/2007 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2007 DU BUDGET ANNEXE – ZAC DE BONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.5211-1, l. 2121-29, L. 2312-1, L.2312-2 et suivants,

Vu la Délibération n° 02/2007 du 20 février 2007 portant enregistrement du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2007,

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2007 du budget annexe de la ZAC communautaire de Bonne, tel qu'il est présenté dans le document signé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés, s'équilibrant en dépenses et recettes :

- section de Fonctionnement : 298 831,16
€

- section d'investissement :
€

279 861,66

Le budget est voté par chapitres.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Une réunion de la Commission développement économique est prévue le 30 mars 2007 ainsi qu'une réunion du Comité de Pilotage du projet déchetterie pour le 17 avril prochain.

EMARGEMENTS

SEANCE DU 27 MARS 2007

F.X. L'HONEN		B. TILLE		J. BOUVARD	
D. BAUDIN <i>(suppléant de P.CONDEVAUX)</i>		M. DUCRUET	<i>Absente-excusee</i>	C.DEREMBLE	
G. FRITSCH		G. DELEAVAL		M. KOPEC	
J-R. GERMAIN <i>(suppléant de G. MAMET)</i>		C. CAMPOY		F. CHARMOT	
C. FRARIN <i>(suppléante de M.J. JAMEN)</i>		E. MAIRE		L. VUILLOUD	/
D. THOMAS	<i>Absent-excusee</i>	C. VEYRAT		B. BALSAT	/
J. PELLOUX <i>(suppléant de G. ROUILLAT)</i>		J.P. BORDET	<i>Absent-excusee</i>	G. BURNIER	
Y. HENDGEN		C. GRAND		G. FAVRE <i>(suppléant de C. VERNAY)</i>	
J. BERNARD		P. SIMON		B. PECHAUBES	/
M. REGAT <i>(suppléant de C. DALLMAYR)</i>		M. RUFFET			